AQUENE ASSOCIATION

Bulletin d'inscription au Stage 2019

LES CLES DE L'AUTOMNE

Nom :Prénom :
Adresse :
.....
.....
Code Postal Commune :
Téléphone :Portable :
E-mail personnel :
E-mail professionnel :.....
Date de naissance : / /

ADHESION A L'ASSOCIATION

L'adhésion à l'association AQUENE (15€), payable 1 fois pour toute l'année, vous donne l'accès à toutes les activités proposées par AQUENE à un tarif préférentiel (-10% sur le tarif Public) ainsi que la possibilité de participer à plusieurs activités proposer uniquement aux seuls membres de l'associations.

☐ J'accepte
☐ Je n'accepte pas

que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, par des moyens de reproduction photomécaniques (film, cassettes vidéo etc…) sans avoir le droit à une compensation.

TARIF DU STAGE

- Tarif : 275€/personne 275,00 €
- Adhésion à l'association : 15€/personne
 - Etes-vous membre de l'association AQUENE ? ☐ Oui0,00 €
 ☐ Non15,00 €
- Assurance annulation (voir article 11 au verso)
 - Souhaitez-vous souscrire à cette assurance ? ☐ Oui30,00 €
 ☐ Non

Total €

TOTAL €

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales des stages. Je m'engage à suivre toutes les interventions. J'autorise l'association AQUENE à communiquer mes coordonnées aux autres stagiaires en vue d'un covoiturage.

Fait à :, le
(Signature)

Nous utilisons les informations recueillies dans ce bulletin d'inscription uniquement à des fins de gestion des stages, de statistiques et afin de vous tenir informés de notre actualité. Conformément au droit applicable, vous disposez des droits d'accès, rectification, opposition, effacement, limitation et portabilité, que vous pouvez exercer en envoyant un mail à asso.aquene@gmail.com ou un courrier à l'adresse suivante :
Association AQUENE 62 ter rue des Aires – 85520 Jard-sur-mer en joignant un justificatif d'identité

Veuillez adresser le présent bulletin d'inscription accompagné d'un chèque, libellé à l'ordre de Association AQUENE, correspondant à la totalité du règlement (voir article 7 au verso) à :

Association AQUENE
62 ter, Rue des Aires
85520 Jard-sur-Mer

Conditions Générales des stages RESSOURCE ET BIEN-ÊTRE 2019

1 APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions s'appliquent aux prestations fournies par AQUENE. Ces conditions générales sont adressées en même temps que le bulletin d'inscription. Toute inscription implique donc l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

2 INSCRIPTION

Qui peut s'inscrire ?

Le stage est ouvert à tous.

Nombre minimum de participants

8 personnes.

Nombre maximum de participants

16 personnes.

Enregistrement des inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets (bulletin d'inscription et règlement) au siège de AQUENE, 62 ter rue des Aires – 85520 Jard-sur-mer.

Clôture des inscriptions

Quinze jours avant le début du stage.

3 DUREE DU STAGE

Le stage débute le vendredi à 18h00 et se terminent le dimanche suivant à17h00.

4 LIEU DU STAGE

Le stage a lieu au gite Alti-Verdé à CUGAND (85) près de CLISSON (Loire-Atlantique).

5 HEBERGEMENT

L'hébergement est à réserver directement auprès du gite en précisant les dates et l'intitulé du Stage AQUENE – LES CLES DE L'AUTOMNE :

Alti Verdé
La Haute Feuillée
120 Fouques
85610 Cugand
Magali - 07 67 38 36 14
altiverde@gmail.com

6 LES TARIFS

Les tarifs comprennent

- Les petits déjeuner,
- Les gouters,
- Les interventions des professionnels,
- 2 méditations sonore (le vendredi soir et le samedi soir).

Les tarifs ne comprennent pas

- L'hébergement,
- Les repas midi et soir pris en commun et partagé (chaque participant apporte 2 plats salés ou sucrés pour 6
- Le transport de chez vous jusqu'au lieu du stage.

7 MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement du stage s'effectue, par chèque bancaire ou postal, en 3 fois (110€, 110€ et 55€) au moment de l'inscription.

- Le 1er chèque (110€) est encaissé dès que le stage est confirmé (c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 8 personnes inscrites)
- Le 2éme (110€) le 15 Septembre
- Le 3éme (55€) le 1er Octobre (soit 3 jours avant le début du stage).

Les stagiaires seront informés par e-mail de la date d'encaissement de leur chèque. Les chèques-vacances ne sont pas accepté.

8 TRANSPORT

AQUENE n'assure aucune prestation liée au transport des participants.

9 ANNULATION DU STAGE

Par manque de participant

L'association AQUENE peut annuler le stage si la condition de 8 participants minimum n'est pas remplie. Dans ce cas, elle doit prévenir les personnes inscrites un mois avant le début du stage.

Par le participant

AQUENE doit être informée de l'annulation

- Soit, par courrier à l'adresse suivante : AQUENE, 62 ter rue des Aires – 85520 Jard-sur-mer,
- Soit par mail : asso.aquene@gmail.com

10 EN CAS D'ANNULATION

Les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- Annulation communiquée au moins 31 jours avant : sans frais,
- Annulation communiquée entre 30 et 15 jours avant : retenue de 60 % du montant total du stage (110€),
- Annulation communiquée entre 14 et 7 jours avant : retenue de 80 % du montant total du stage (220€),
- Annulation communiquée moins de 7 jours avant : retenue de 100 % du montant total du stage.

11 OPTION REMBOURSEMENT ANNULATION SANS CONDITION

Cette formule facultative prémunit le stagiaire contre la perte que constitue une annulation d'inscription dans les conditions classiques (voir article 10). Elle garantit moyennant 30 €, le remboursement, dans un délai d'un mois maximum, du coût total du stage (hors assurance annulation) quelle que soit la cause de l'annulation. Seuls impératifs :

- Souscrire au moment de l'inscription,
- Ne pas annuler une fois le stage entamé (celui-ci commence le Vendredi dès votre arrivée).

12 INTERRUPTION DE STAGE

En cas d'interruption pendant le stage, pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

13 CONTENU DU STAGE

Intervenants

Les deux professionnels qui interviendront lors de ce stage :

Céline Quenieux-Chambouleyron

- Shiatsuki - Diplômée de l'école Shiatsu Atlantique - Certifiée par la FFS T et le SPS
- Musicienne & Sonothérapeute - Diplômée de la SoundPlanetarium Academy - Népal

07 68 15 20 67
celine@zenshiatsu-bien-etre.fr

Serge Demangeau

- Sonothérapeute - Diplomé de la SoundPlanetarium Academy - Katmandou, Népal
- Sophrologue & Psychopraticien - Diplômé de l'institut Cassiopée Formation – Paris

07 69 00 31 59
serge@ecoute-psycho-sophro.fr

- **Cadre des interventions**

L'intervention se fera lors d'ateliers où le travail en groupe sera privilégié et où chacun pourra, en toute confiance, avancer à son rythme au travers de moments d'échanges, d'expériences, de création et de relaxation. L'intervention se fera autour de 5 principales étapes :

1. Développer et utiliser ses sens pour être à l'écoute de soi et des situations, entrer en relation avec les autres dans le respect de chacun ;
2. Revenir sur ce qui est essentiel pour soi et fonde son équilibre ;
3. Faire confiance à son intuition ;
4. Découvrir ce qui fait sens pour soi et motive ;
5. Identifier les actions pour mener son projet personnel.

- **Participation au stage**

Les personnes inscrites s'engagent à participer à l'ensemble des interventions.

14 ANIMAUX FAMILIERS

Les animaux ne sont pas admis dans ce stage.

15 RECLAMATION

Concernant le stage

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée à AQUENE, 62 ter rue des Aires – 85520 Jard-sur-mer, dans un délai maximum de 1 mois après la fin du stage.

Concernant l'hébergement

Les réclamations doivent être signalées au plus vite au responsable de l'établissement où a lieu le stage afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt. Les réclamations pour le gite qu'il est impossible de traiter sur place ou qui n'ont pas été résolues de manière satisfaisante, doivent être adressées par courrier à : **Alti Verdé,** La Haute Feuillée, 120 Fouques, 85610 Cugand. Nous attirons votre attention sur le fait que le signalement rapide d'une réclamation permettra un traitement d'autant plus efficace de celle-ci.

16 RESPONSABILITES

Tout stagiaire, préalablement au stage, devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

AQUENE et Alti Verdé ne peuvent pas être tenus pour responsables des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissements, y compris les parkings. Nous conseillons aux stagiaires de ne pas emporter d'objets de valeur.